



# **PROCEDURE COREPILE GESTION DU REMPLACEMENT DES PILES USAGEES DES ETIQUETTES ELECTRONIQUES**

Mars 2025



# QUELS SONT LES RISQUES ?

- > Les étiquettes électroniques sont des produits à usage professionnel qui rendent de nombreux services en points de vente.
- > La maintenance de ces étiquettes doit toutefois faire l'objet de précautions renforcées et supervisées car elles sont alimentées par des piles bouton lithium (« pièce de monnaie »).
- > Le lithium est un métal très réactif qui, au contact de l'humidité de l'air, peut s'échauffer fortement et prendre feu. Les solvants de l'électrolyte sont également inflammables en cas de fuites.



Toute la surface des piles bouton est conductrice :

Pole -

Pole +



Par simple contact, s'il reste encore de l'énergie résiduelle, des courts-circuits peuvent se créer très facilement!

→ Il ne faut donc **JAMAIS** entreposer ce type de piles bouton au lithium ensemble, dans un lot homogène, sans aucune protection.



# QUELS SONT LES RISQUES ?



Lorsque les piles des étiquettes électroniques sont remplacées et **entreprisées ensemble, en lot homogène, en « vrac » et sans protection**, elles peuvent entrer en court-circuit et **prendre feu rapidement**.



Exemples de fûts de piles bouton lithium issus d'étiquettes électroniques ayant pris feu.

**NB:** si quelques étiquettes électroniques montrent des signes de faiblesse, il est courant de remplacer **les piles de toutes les étiquettes** afin d'éviter une panne généralisée. Toutefois, **la plupart des piles contiendront encore une énergie résiduelle, ce qui pourra augmenter le risque et la puissance du feu.**



# PRECONISATIONS DE COREPILE

Plusieurs cas de figures sont possibles. Voici les préconisations à suivre pour chacune d'elles :

## Cas 1 LES PILES ET LES ETIQUETTES SONT CHANGÉES SIMULTANEMENT SANS RETRAIT DE LA PILE

Les étiquettes ne sont pas prises en charge par Corepile. **Il faudra les remettre en l'état à l'éco-organisme désigné par votre fournisseur d'étiquettes (ecosystem ou ecologic).**



## Cas 2 LE CHANGEMENT ET LA REPRISE DES PILES DES ETIQUETTES EST REALISE PAR LE FOURNISSEUR OU UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE

Ces sociétés sont sensibilisées à la problématique et possèdent des emballages conçus pour stocker ces piles de manière sécurisée.

→ **COREPILE conseille fortement d'opter pour cette solution afin de limiter les risques en point de vente.**



# PRECONISATIONS DE COREPILE

## Cas 3

**LE CHANGEMENT DES PILES DES ETIQUETTES EST REALISE PAR LE FOURNISSEUR OU UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE  
MAIS LES PILES NE SONT PAS REPRISES ET SONT LAISSEES SUR PLACE**

Ces sociétés sont sensibilisées à la problématique et possèdent des emballages conçus pour stocker ces piles de manière sécurisée.

Elles ont pour instructions de laisser sur place les piles conditionnées dans des cartons avec le bon étiquetage.

- **Prévenez votre personnel que ces piles ne doivent pas être retirées des cartons sous peine de risque de départ de feu.**
- Prévenez Corepile pour organiser l'enlèvement de ces piles selon la procédure dédiée (page 12 et 13)

## Cas 4

**LE CHANGEMENT DES PILES DES ETIQUETTES EST REALISE PAR LE PERSONNEL DU MAGASIN**

**Le risque est plus important dans ce cas de figure. Il est important de suivre les consignes suivantes:**

- **Respectez impérativement la procédure de sécurisation de Corepile (page 7 à 10)**
- Prévenez Corepile pour organiser l'enlèvement de ces piles selon la procédure dédiée (page 12 et 13)
- Prévenez votre personnel que ces piles ne doivent pas être retirées des cartons sous peine de risque de départ de feu.

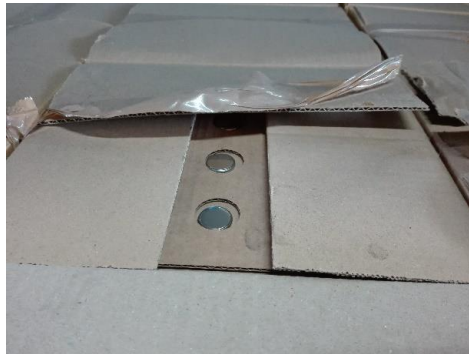


# Procédure de sécurisation



# SECURISATION DES PILES

- Utilisez l'emballage d'origine des piles neuves ou procurez-vous en auprès de Corepile avant la campagne de remplacement.
- Déposez chaque pile dans l'emplacement dédié permettant de les isoler les unes des autres:



**Scotchez les racks entre eux et les ranger soigneusement dans les cartons fournis afin qu'ils ne bougent pas durant le transport.**





# Marquage des cartons



Le(s) carton(s) constitué(s) doivent impérativement respecter l'étiquetage obligatoire correspondant aux instructions d'emballages des piles/batteries au lithium (règlementation sur le transport de déchets dangereux) :



- **Étiquetage classe 9**  
*(étiquette de 10cm de côté minimum)*
- **Marquage UN 3090 classe 9**  
*(hauteur des lettres minimum de 12cm)*



L'étiquetage prêt à imprimer est disponible en page suivante

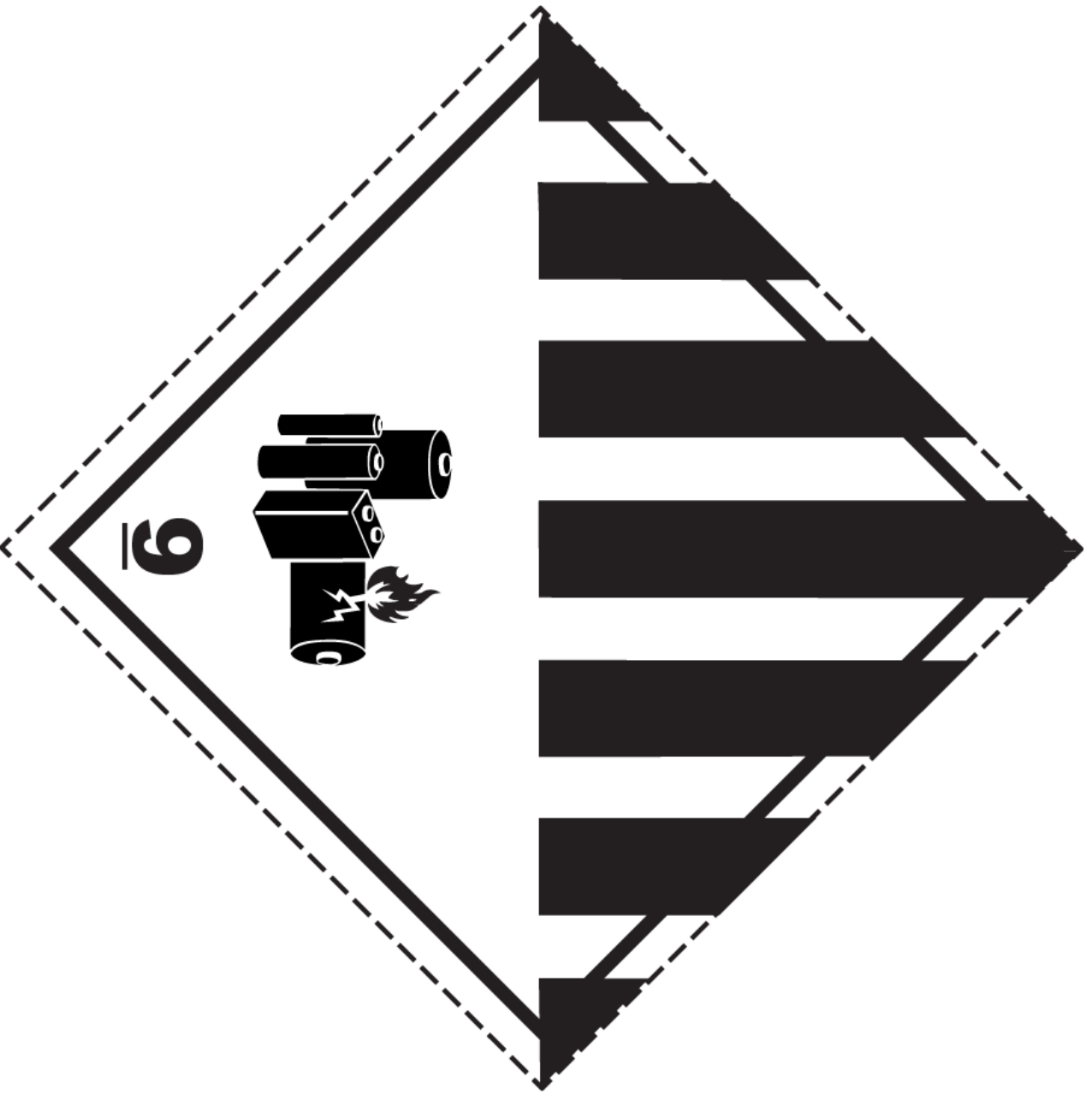
L'étiquetage et le marquage doivent être apposés de manière visible sur chaque carton constitué.





**UN 3090**

**PILES AU LITHIUM  
POUR RECYCLAGE**



# Conditionnement des cartons (à partir de 8 cartons)

- A partir de 8 cartons, disposez-les sur une palette (ou demi-palette) et filmez-la afin d'en assurer la stabilité.
- Utilisez de préférence du film transparent afin que le marquage reste bien visible.
- Apposez également une étiquette sur le film – A minima sur 2 faces opposées de la palette.



**Imprimez l'étiquette sur une feuille A4 pour respecter les dimensions minimales de la réglementation du transport des déchets dangereux**



# Procédure d'enlèvement



# Demande d'enlèvement ( pour 1 à 7 cartons )

- Réalisez la demande d'enlèvement sur le portail Corepile dès la fin de l'opération de remplacement des piles.
- Renseignez dans le formulaire de demande le nombre de carton(s) à faire enlever :

Voici un aperçu du formulaire de demande d'enlèvement sur le portail Corepile, à l'étape 'Volumes à collecter' :

- Bac de stockage de 30 kg** : À collecter : 0
- Fût de stockage de 300 kg** : À collecter : 0
- Carton** : À collecter : 0. *Si vous possédez des piles et accumulateurs qui restent plus dans les bacs, Corepile pour les reprendre dans un bac de stockage de 30 kg.*
- Palette** : À collecter : 0

Le bouton 'Étape suivante' est visible en bas à droite.

- Précisez en commentaire la mention « **Cartons de piles d'étiquettes électroniques à collecter** » :

Voici un aperçu du formulaire de demande d'enlèvement sur le portail Corepile, à l'étape 'Commentaire sur la collecte' :

Le champ de commentaire contient : **Cartons de piles d'étiquettes électroniques à collecter**

Le bouton 'Étape suivante' est visible en bas à droite.

- Envoyez par mail une photo des cartons à [corepile@corepile.fr](mailto:corepile@corepile.fr). Corepile se réserve le droit de ne pas collecter en l'absence de photo(s) reçue(s) et/ou de conditionnement non conforme.



# Demande d'enlèvement ( pour 8 cartons et +)

- Réalisez la demande d'enlèvement sur le portail Corepile dès la fin de l'opération de remplacement des piles.
- Renseignez dans le formulaire de demande le nombre de palette(s) à faire enlever :

The screenshot shows the 'Volumes à collecter' step of the form. It features four selection panels: 'Bac de stockage de 30 kg', 'Fût de stockage de 300 kg', 'Carton', and 'Palette'. Each panel has a quantity input field. The 'Carton' panel is highlighted with a red box, and its input field contains the number '8'. Below the 'Carton' panel, there is a note: 'Si vous possédez des piles et accumulateurs qui restent plus dans les bacs, Corepile peut les reprendre dans un bac de stockage de 30 kg et gratuitement. Merci de préciser le nombre de cartons supplémentaires (3 cartons maximum)'. Navigation buttons for 'Étape précédente' and 'Étape suivante' are visible at the bottom.

- Précisez en commentaire la mention « **Palette(s) de cartons de piles d'étiquettes électroniques à collecter** » :

The screenshot shows the 'Commentaire sur la collecte' step of the form. A text input field is highlighted with a red box and contains the text 'Palette de piles d'étiquettes électroniques à collecter'. Navigation buttons for 'Étape précédente' and 'Étape suivante' are visible at the bottom.

- Envoyez par mail une photo de(s) la palette(s) à [corepile@corepile.fr](mailto:corepile@corepile.fr). Corepile se réserve le droit de ne pas collecter en l'absence de photo(s) reçue(s) et/ou de conditionnement non conforme.



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour plus d'informations, contactez COREPILE



[corepile@corepile.fr](mailto:corepile@corepile.fr)



01 56 90 30 90

